



Lettre d'information

Septembre 2023

DDFIP DE L'AIN
BP 40426
11, BD MARÉCHAL LECLERC
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Cher(e) collègue,

En qualité de fonctionnaire en activité ou retraité du Ministère des Finances et administrations assimilées, vous pouvez adhérer à L'ATSCAF de l'Ain, association locale affiliée à l'ATSCAF Fédérale.

Le Comité Départemental vous présente en pages suivantes un panorama des activités et avantages locaux et fédéraux

N'hésitez pas à vous renseigner en consultant le site de l'ATSCAF de l'AIN

- pour les actifs sur ULYSSE AIN > Vie Pratique >

- pour tous sur https://locales.atscaf.fr/vitrine/locale.php?code_section=0100

Bulletin d'adhésion téléchargeable sur

https://locales.atscaf.fr/vitrine/locale.php?code_section=0100

rubrique « Documents »

Le bureau local =.

Fonction au sein du bureau

Président = Antonio RODRIGUEZ

Vice-présidente = Nathalie BONNET

Trésorière = Gaëlle BOHL

Trésorier adjoint = Mathieu DUCHATEL

Secrétaire = Sandrine PETIOT

autres fonctions

Responsable activité Bowling

Correspondante sports

Référente Cotisations - Adhésions

Webmestre et référent activité Badminton

Référente activité Tennis corporatif

Cette équipe issue du **Comité départemental** est épaulée par les autres membres du comité

- Christine DARBON Correspondante culture

- Yves JARDIN Référent activité Pétanque

- Michel CELSO Référent activité Foot

- Pierre MAZOUAU Référent activité Golf

Les membres du Bureau et du Comité sont tous des bénévoles.

Comptant sur l'implication et la bienveillance des adhérents actuels et futurs, ils feront leur maximum pour que la section locale reste conviviale et dynamique.

Pour les membres du Comité Départemental,
Le Président

Antonio RODRIGUEZ

Les offres de la Section locale de l'Ain

Les activités sportives :

se pratiquent à titre de loisir avec possibilité de participer à des compétitions ou tournois locaux ou plus larges

- Badminton
- Cyclisme
- Pétanque
- Bowling
- Football
- Tennis
- Course à pied
- Golf

Les activités culturelles :

- Photo
- Généalogie

Billetteries à tarifs préférentiels :

- **Cinéma L'AMPHI**
1, allée de Brotteaux à Bourg en Bresse

- **Bowling Bresse Loisirs**
1880, avenue de Trévoux à Saint Denis les Bourg

- **Possibilité d'obtenir de la billetterie à tarif réduit auprès de l'ATSCAF PARIS**

- **Evénements ponctuels :**
Floralies, Cirques, etc ...
Les informations suivront en temps utiles.

Avantage spécifique ATSCAF de l'Ain -saison 2023 -2024

du 1^{er} septembre 2023 au 31 Août 2024

- Activités/sorties individuelles :

Sont concernés les parcs animaliers ou de loisirs, les spectacles, les matchs, les musées et expositions, les foires et salons, les séances dans un centre de bien-être, et les loisirs tels que bowling, accrobranche, laser game, trampoline, escape game, karting, 1055 ...ainsi que les stages-ateliers créatifs (art floral, peinture, sculpture, cuisine, etc...) situés dans l'Ain (ou les départements limitrophes * :Jura, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Rhône et Saône-et-Loire)

La section remboursera l'adhérent, sur justificatif, une prise en charge partielle à hauteur de 50 %, dans la limite de 25 €* pour la saison (du 01/09/2023 au 31/08/2024),

* dont participation plafonnée à 10 € pour la saison pour les sorties dans les départements limitrophes.

Restrictions :

cet avantage

- porte exclusivement sur les prestations dont l'adhérent a bénéficié à titre personne l :

- pas de remboursement pour des accompagnants non adhérents.(amis, famille...)

- ne pourra pas être demandé pour des activités initiées par l'ATSCAF ou par l'Action Sociale.

Les tarifs d'adhésion

inchangés depuis plusieurs années

Catégorie d'adhésion	Montant
Fonctionnaire actif ou retraité du Ministère des Finances ou d'une administration assimilée	20 euros
Ayant-droit MEF : conjoint, enfant à charge	10 euros
Extérieur	24 euros
Ayant-droit extérieur	14 euros
Cotisation complémentaire	10 euros

- Vous pouvez joindre la section par**
- le formulaire de contact de la page de la section > rubrique « Contact »
 - https://locales.atscaf.fr/vitrine/locale.php?code_section=0100
 - un message à atscaf01.president@maifo.fr

Les offres de l'ATSCAF FEDERALE

A retrouver sur <https://portail.atscaf.fr/>

Résidences de vacances et séjours à thèmes

- à la montagne (Alpes) - Megève - Méribel - Val d'Isère
- à l'océan (Landes) - Seignosse le Penon

ainsi que d'autres destination grâce des partenariats.

Voyages « Maison » organisés par l'ATSCAF FEDERALE

les propositions du 1^{er} semestre 2022 affichaient « complet »

- Sultanat d'Oman, Abu Dhabi, Dubaï- exposition universelle
- Martinique
- Croatie
- Japon
- Russie – St Petersburg
- Canada

Voyages – service agence de l'Atscaf Fédérale

dans les catalogues d'une sélection de partenaires, vous choisissez votre destination, et *comme une agence de voyages, l'ATSCAF Fédérale fait le reste (de l'inscription aux formalités d'assurance).*

Vous bénéficiez d'un accueil personnalisé, de réduction (de 5 % à 10 % selon prestataire) et de conseils avisés des spécialistes agences de l'Atscaf Fédérale..

La seule condition : être à jour de sa cotisation !



Pour en savoir plus

<https://portail.atscaf.fr/tourisme/les-voyages-agences-et-partenaires/>

Manifestations nationales sportives et culturelles dans de nombreuses disciplines

Sportives :

Football, cyclisme, ski, badminton, pétanque, course à pied, tennis, tennis de table.....

Culturelles :

rencontres de théâtre, de musique, salon-concours des arts plastiques, salon-concours photographique, tournoi de jeux de l'esprit (scrabble, tarot, belote, bridge)...

Questions / Réponses : combattons quelques idées reçues

- **L'ATSCAF, c'est seulement pour les actifs !**

NON,

Actifs et retraités des administrations financières peuvent être adhérents ainsi que leurs conjoint et enfants à charge.

Les personnes extérieures aux Finances peuvent aussi adhérer moyennant une cotisation spécifique.

- **Ce n'est intéressant que pour les gens de Bourg et environs !**

NON

En adhérant à l'ATSCAF de l'Ain, vous bénéficiez de tous les avantages locaux et fédéraux.

C'est pour mieux bénéficier aux adhérents de tout le département qu'un avantage tarifaire (exposé page 2) est maintenu pour la saison 2023-2024.